



FLASH INFO APGIS

Application au 1er novembre 2017

FO signataire de l'avenant n°1 à l'Accord collectif de groupe instituant une garantie complémentaire de remboursement de frais de santé pour l'ensemble du personnel.

LES NOUVELLES GARANTIES

Amélioration du pack consultation, étendu à 3 consultations par an au lieu de 2, et remboursées à hauteur de 30 Euros au lieu de 28 Euros. Mise en place d'une garantie IMPLANT à hauteur de 300 Euros par implant, limité à 2 implants/an par bénéficiaire en complément du Fonds de prévention dentaire.

REGIME FACULTATIF

Afin de compenser les impacts des plafonnements réglementaires des garanties pour les couvertures hors OPTAM, (consultation généraliste, consultation spécialiste, actes techniques et radiologie, honoraires médicaux et chirurgicaux). Un régime collectif facultatif à adhésion individuelle est mis en place. Cout de la cotisation: 4,90 Euros (calcul à ce jour basé sur 0,15% du Plafond Sécu Sociale).

LA BATAILLE CONTINUE!

foed.over-blog.com

[@FOcarrefourproxi.fr](https://twitter.com/FOcarrefourproxi)